



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 02/21

Séance du Conseil communal du
mercredi 24 mars 2021 à 20 h 30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 40^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 2^{ème} de cette année 2021 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : J'invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de deux anciens membres du Conseil communal. Le premier, M. André Jaquet, nous a quittés le 19 mars à l'âge de 86 ans. Il a été membre du Conseil communal de 1948 à 1990 puis conseiller municipal de 1990 à 1993. Il était connu pour son esprit d'initiative et d'entreprise. Membre très actif de la société nautique des Pierrettes. Sur demande de la famille, la deuxième personne restera anonyme

1. Assermentation de Mme Richards

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.
Il s'agit de :

Mme Linda Richards, suppléante à M. Georges Pittet

M. le Président indique que Mme Richards a été choisie par son groupe conformément à l'article 10 du RCC. Il la prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi Mme Richards lève la main droite et prononce les mots «je le promets».

M. le Président la remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Il lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 59.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 12 mars 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59
Excusés : 11 Mmes Graetzel, Thelisson et Vallotton
MM. Combes, Hanlon, Hunziker, Liechti, Mouvet, Piller, Walpen et Wirth
Absents : 1 Mme Aufrère

Présents : 47
Majorité absolue : 24

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité, à l'exception de M. Panzera, sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 24 mars 2021

M. le Président : Je voudrais signaler une erreur au point 8 de l'ordre du jour. En effet, il s'agit d'une interpellation et pas d'un postulat.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour, y compris la correction de l'intitulé du point 8.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par le Conseil par 45 voix pour et 1 abstention

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2021

PV N° 01/21

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. le Président : J'ai déjà signalé à notre secrétaire qu'en haut de la première page, la date de la séance.

M. Laurent Clerc : Dans mon intervention en page 12, à la première ligne, il faut écrire « ...dérogation exceptionnelle pour l'octroi... » et non «...dérégulation exceptionnelle de l'octroi.... ».

Mme Probst : Dans mon intervention en page 2, il faut remplacer «discuter de cet amendement... » par « ...discuter de cet amendement lié au postulat... »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 01/21 du 10 février 2021 est accepté par 41 voix pour et 5 abstentions

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je rappelle que les restrictions relatives au COVID19 sont toujours en vigueur. Le public n'est toujours pas admis à nos séances, la distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée entre chaque personne, la désinfection des mains est obligatoire à l'entrée dans la salle et le port du masque est obligatoire pendant toute la séance.

La première formation sur le thème de la gestion financière a eu lieu aujourd'hui avec M Raymond et la prochaine aura lieu le 31 mars. Ces deux séances sont complètes.

J'ai reçu un courrier de Mme Monika Salas, daté du 22 mars, dont je vous donne lecture :

Cher Président, cher Michel,

Par la présente j'aimerais t'informer de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Je profite de ce message pour te remercier pour ton travail et vous souhaite à tous une bonne continuation.

Avec mes meilleures salutations

J'ai également reçu un courrier daté du 21 février et émanant du Conseil paroissial dont je vous donne lecture :

***Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,***

La commune de Saint-Sulpice a décidé de moderniser son logo en le simplifiant. Les paroissiens et citoyens s'en sont émus et ont demandé au Conseil paroissial de vous faire part de sa consternation.

En effet, simplifier, moderniser, c'est-à-dire se conformer à la mode même si les modes passent très vite, peut se comprendre. On peut apprécier ou non le graphisme de cette nouvelle forme de logo. Cependant, quand simplifier signifie laisser tomber un symbole aussi fort que la croix sur le

clocher de l'église, cela signifie, pour nous, choisir aussi de le laïciser. Or, faut-il le rappeler, le village de Saint-Sulpice doit son extension à cette église

Les moines issus de l'ordre bénédictin de Cluny sont en effet venus s'établir dans ce haut lieu tellurique au XIème siècle déjà pour y bâtir un cloître et une église qui leur permettraient de vivre de manière indépendante en recherchant et en adorant Dieu. Le but de l'ordre de Saint Benoît était notamment l'évangélisation mais aussi la transmission et la conservation de la culture du moyen âge, culture judéo-chrétienne par définition, sur laquelle toute notre société est basée du moins pour l'instant encore.

Si la nef de cette magnifique église s'est effondrée au XVème siècle et n'a jamais été reconstruite, il n'empêche que son chœur a été et est toujours un lieu de culte et de méditation. Ce n'est pas juste un bâtiment communal. Elle est le cœur de ce village et sa carte de visite.

Ainsi, au nom du Conseil paroissial, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre nouveau logo et de rétablir cette croix qui nous paraît essentielle à plus d'un titre. Son absence dénature complètement le bâtiment déjà stylisé à l'extrême. De plus elle efface l'histoire de ce lieu. Enfin, elle rejette, de fait, notre culture et notre appartenance à l'Eglise alors que toute la population n'est pas subitement devenue athée et que l'église romane, sur la route des pèlerins de Compostelle, est d'abord un lieu de culte tant pour les paroissiens d'Ecublens – Saint-Sulpice que pour de nombreux visiteurs occasionnels qui viennent s'y recueillir.

Notons encore que le fait de garder une croix en traits noirs sur le nouveau logo ne limitera pas sa lisibilité et n'affectera probablement pas les frais d'impression.

En espérant que vous voudrez bien prendre notre réflexion et notre demande en considération, le Conseil paroissial et moi-même vous prions d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos distinguées et fraternelles salutations.

*Au nom du Conseil paroissial
Nicole Livet, présidente*

J'ai aussi reçu aujourd'hui un email de M. Jatton qui me demande s'il serait possible de transmettre les séances du Conseil par vidéoconférence afin que les nouveaux élus puissent se familiariser avec le déroulement de ses séances. Cette retransmission des séances demanderait une organisation et un investissement supplémentaires que nous devons examiner avant de pouvoir répondre à cette demande. Nous avons déjà les enregistrements audio de nos séances qu'il serait possible de mettre à disposition de M. Jatton. J'invite les chefs de groupe à me faire part de leur avis par rapport à la suite à donner à cette demande.

Événement passés :

Je félicite les conseillères, les conseillers ainsi que les municipaux pour leur élection ou réélection.

Nos prochaines séances auront lieu le 21 avril et le 26 mai dans cet auditorium.

Pour ce qui concerne l'assermentation du nouveau Conseil communal, j'attends des nouvelles de Mme la Préfète afin de savoir où elle aura lieu.

Evénements à venir :

Pour 2^{ème} tour des élections à la Municipalité, les membres du bureau ont été convoqués pour le 28 mars à 8h00. Merci aux scrutateurs de ne pas oublier d'avancer leurs montres d'une heure.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Pour faire suite à ma communication donnée lors du dernier conseil, je vous informe que les dernières plantations d'arbres en réponse au postulat déposé par M. Dubuis ont été effectuées par le service de la voirie, dans la zone du Laviau. Ces plantations complètent celles faites en 2012 devant les cabanons du port Tissot.

Les Transports Lausannois nous ont informés de leur volonté de supprimer les distributeurs de billets aux arrêts. En effet, sur un total de 600 machines dans l'agglomération lausannoise, 300 vendent moins de 8 billets par jour et, parmi elles, une centaine vend moins d'un billet par jour.

L'adoption de nouvelles solutions d'achat (SMS, appel, fairtiq) permet la réorganisation des distributeurs dans l'agglomération.

Pour Saint-Sulpice ce seront 6 distributeurs qui seront supprimés dans le courant de l'année 2021. Il s'agit des arrêts Venoge Sud, Laviau, Chantres 1 et 2, Russel et Pâqueret.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site web de la commune.

Je vous donne également lecture de la communication de M. Panzera qui est absent ce soir :

Rupture du tuyau d'évacuation des eaux usées de la STRAP Chamberonne à la CISTEP

Après analyse du problème, Perret Sanitaire SA a estimé que la réalisation d'une soudure n'était pas faisable du fait de la vétusté prononcée de la conduite datant de 1967 (corrosion) et seul un changement complet est envisageable. Cependant, cette opération de changement complet de la pièce devenait très complexe à mettre en œuvre en termes de moyens et de ressources.

Le bureau Schopfer et Niggli SA a alors été sollicité pour la gestion et la résolution de cette urgence, sous la supervision du Service Technique. Des investigations et des mesures d'urgence ont alors été entreprises afin d'éviter une rupture totale de la conduite et, par voie de conséquence, un déversement d'eaux usées au Lac Léman.

L'acheminement des EU étant sécurisé via le bypass, posé en surface jusqu'au collecteur des EU de l'UNIL, il est procédé, dès le lundi 15.02.2021, au démontage de la pièce défectueuse par l'entreprise Perret Sanitaire. A cette occasion, il est constaté par le sanitaire que la corrosion s'étend au-delà de la fosse de pompage et que les réparations ne peuvent se limiter à un simple changement de la pièce fuyarde.

Après inspection complète du tronçon hors service (165 m. environ) par Cand-Landi, il a été constaté que le tronçon en acier présente des dommages structurels (corrosion généralisée) ne garantissant plus l'étanchéité de la conduite. Des mesures immédiates doivent être envisagées avec un changement partiel de la conduite.

Le changement de conduite s'est fait sur 11 mètres sur la parcelle 591 (propriété de la commune de Saint-Sulpice) et 9 mètres sur la parcelle 551 (propriété de l'UNIL). A ce titre, toutes les autorisations avaient été obtenues auprès de l'UNIL afin de pouvoir réaliser ces travaux.

A ce jour, les travaux de génie civil, sanitaire, pompage et réensemencement du terrain de l'UNIL ont été exécutés.

La durée des travaux était prévue sur 8 semaines entre le début des opérations d'urgence et la remise en état des terres. Ces travaux avaient débuté le 01.02.2021 et devraient s'achever au plus tard le 31.03.2021.

Un préavis est actuellement en préparation pour un montant estimé à environ CHF 200'000.— et nous sommes encore dans l'attente de finalisation des factures des intervenants.

Le jeudi 18 mars, Mme Junco (du Service Technique) et M. Panzera (Municipal en charge de l'assainissement) ont rencontré une délégation de 4 membres de la commission permanente d'épuration. Ils leur ont expliqué la situation, les actions en cours et ont répondu aux questions techniques posées par les commissionnaires. Les réponses et les actions ont été comprises par les délégués. Ce préavis vous sera soumis dans la séance du Conseil communal d'avril, pour dépôt et décision, après avoir été revu préalablement par la commission permanente d'épuration.

Mme Merminod : Plusieurs personnes nous ont demandé où on peut trouver les réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion et des finances. Ces réponses avaient été transmises à la commission et elles feront partie du rapport de gestion qui vous parviendra plus tard dans l'année.

Ma deuxième communication porte sur l'école. Jeudi en fin de matinée, il y a eu une alerte à la bombe au collège de la Planta. Un post-it a été trouvé sur une porte disant « Vous allez tous mourir. Nous avons posé une bombe ». Ce genre d'alerte devient hélas de plus en plus fréquent, comme vous avez pu le voir dans la presse, à la radio et à la télévision. Toute l'école a donc été évacuée. Le directeur est resté et est sorti plus tard avec la police. Il a été impressionné en voyant tous les élèves dehors, les pompiers, les ambulanciers et des policiers. Deux élèves se sont spontanément dénoncés et ont expliqué qu'ils voulaient éviter de faire un test de géographie. Le but a été atteint puisque le test a été renvoyé mais la facture pour les parents sera élevée.

Mme Theumann : Tout d'abord, j'aimerais faire une légère rectification à ce que je vous ai annoncé la dernière fois, à savoir que chaque restaurant de la commune a reçu, à titre d'aide aux loyers pendant cette longue période de fermeture, un montant de CHF 8'750.- (et non CHF 9'000). Les restaurateurs devaient nous fournir au préalable un extrait de poursuites afin de bénéficier de cette aide. Un restaurateur n'a pas pris cette aide.

D'autre part, face au contexte actuel, nous avons envoyé à nouveau un courrier, à toutes les entreprises sises à St-Sulpice, qui synthétisent les quelques mesures nouvellement en vigueur pour les cas de rigueur (en quoi cela consiste, qui y a droit et quelles sont les démarches à faire).

Apremadol : Depuis janvier, les services de soins à domicile ont eu l'autorisation et ont pu vacciner à domicile tous leurs clients qui sont dans l'incapacité de se déplacer facilement. Ils attendent maintenant encore l'autorisation d'étendre ce service à des personnes non clientes des CMS.

Le Fonds pour le développement durable : L'automne dernier, vous avez accepté de créer un Fonds communal destiné au financement d'actions en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du développement durable. Ce fonds est alimenté depuis le 1er janvier. Depuis cette date, la commission a été constituée, elle s'est réunie à deux reprises et elle a statué sur le cœur du programme. Nous sommes en train de finaliser sa communication, et j'aimerais déjà vous en donner la teneur.

Le fonds permettra de financer les mesures suivantes, articulées selon 4 axes :

- 1) Mobilité douce : Des subventions pour l'achat de vélos standards, électriques ou de scooters électriques.
- 2) Économie d'énergie : Des subventions accordées en collaboration avec Equiwatt pour des appareils électroménagers plus efficaces tels que réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge
- 3) Energies renouvelables : Des subventions pour les capteurs photovoltaïques pour des constructions existantes
- 4) Biodiversité : Le remplacement de haies et/ou de clôtures par des haies indigènes.

Les conditions à l'octroi de ces subventions seront communiquées tout prochainement via la distribution d'un tout-ménage et via le site internet de la commune.

Ce programme d'offres sera complété tout au long de l'année par des événements ponctuels, tels que des ateliers, conférences et manifestations. Leur programme vous sera communiqué au fur et à mesure de leur développement.

6. Dépôt du préavis N° 04/21 « Plan directeur intercommunal de l'Ouest Lausannois »

M. le Président : Nous avons le plaisir de recevoir ce soir M. Benoît Biéler, directeur du SDOL. J'avais demandé à M. Biéler de bien vouloir venir nous présenter le plan directeur intercommunal afin que chaque membre du Conseil puisse avoir une information aussi complète que possible. Je le remercie de s'être déplacé et de nous consacrer du temps pour cette présentation.

M. Benoît Biéler : Un grand nombre de personnes a travaillé sur ce plan directeur depuis 5 ans dans le but de le soumettre aux différents Conseils communaux pour adoption.

Je m'excuse auprès des commissaires qui étaient présents lors de la présentation d'hier soir car celle de ce soir est sensiblement la même.

Le préavis que vous avez reçu est le même pour les 8 Conseils communaux concernés à l'exception de deux chapitres : le message politique qui est adapté à chaque commune et les décisions car les formulations sont différentes d'un Conseil à l'autre.

D'abord, qu'est-ce qu'un plan directeur intercommunal ? C'est un instrument de planification stratégique qui lie les autorités communales et cantonales. Il n'a pas d'impact sur les personnes privées comme l'aurait par exemple un plan d'affectation. Il s'agit d'un outil de gestion et de mise en cohérence des différentes politiques publiques ayant un impact sur le territoire. Il permet de coordonner les acteurs qui agissent sur ce territoire. Il permet également de communiquer auprès de la population et des différents partenaires sur l'évolution attendue de ce territoire. Il permet enfin d'évaluer les projets, au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Le plan directeur est composé d'un rapport et de cartes. Le rapport comprend 4 grandes parties.

Une première partie sur le contexte, qui présente l'instrument du plan directeur intercommunal et l'évolution territoriale de l'Ouest lausannois et ses différents trésors, éléments emblématiques de ce territoire. Il présente aussi les grandes tendances globales, qui dépassent l'Ouest lausannois et les planifications supérieures qui ont une influence sur l'évolution de la région.

Le deuxième chapitre dresse le portrait de la situation actuelle de l'Ouest lausannois avec 13 enjeux spécifiques à l'Ouest lausannois auxquels répondent autant d'objectifs.

La troisième partie est le projet de territoire. Nous nous projetons à l'horizon 2040 pour l'évolution du territoire de l'Ouest lausannois. Une carte présente les éléments structurants de ce territoire à l'horizon 2040. On parle de croissance démographique, des transports, de mobilité douce, des activités

économiques, le logement, le paysage, le patrimoine, l'énergie et l'environnement. Ce document présente un certain nombre d'orientations comme, par exemple, le renforcement des centralités et leur mise en réseau, la mise en place de zones de densification, la préservation des secteurs calmes, le développement des zones d'activité, l'extension du campus des hautes écoles, le renforcement des espaces verts, la modération du trafic dans les centres, le développement des transports publics sur l'axe nord-sud et le développement de la mobilité douce pour les piétons et les cyclistes.

La carte se décline ensuite en 7 orientations stratégiques.

Les aspects nouveaux qui sont ressortis de cette démarche :

- Les grands parcs multifonctionnels qui sont des espaces ouverts et destinés à être des espaces de délasserement qui vont permettre de réduire la pression de la population sur les rives du lac.
- Il y a un réseau de voies vertes qui seront utilisées par les cyclistes
- Le périmètre d'extension du campus universitaire
- Nouvelles liaisons pour les transports publics, notamment nord-sud

Sur les cartes qui accompagnent chaque orientation, des éléments en couleur permettent d'indiquer la façon dont les autorités comptent intervenir sur ces secteurs (principes d'intervention).

Le plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois est le premier du canton. Il a été initié en 2016. En 2018, la Loi Cantonale sur l'Aménagement du Territoire a été révisée et a intégré cette notion de plan directeur intercommunal. Il est composé d'une partie stratégique qui est de la compétence des Conseils communaux et généraux et d'une partie opérationnelle qui est de la compétence des Municipalités. Lorsque ces deux parties seront validées elles seront transmises au Conseil d'état pour approbation.

Il peut y avoir des amendements, autant sur la partie stratégique que sur la partie opérationnelle, mais ils doivent être validés par les 8 communes.

Dans l'hypothèse où un Conseil communal devait refuser ce plan directeur, les autres communes devraient se poser la question de la pertinence de maintenir le plan directeur pour les communes l'ayant accepté, sur un territoire réduit et adapter le plan en conséquence. La commune qui aurait refusé le plan directeur intercommunal pourra réviser son plan directeur communal de manière autonome.

Pour rappel, les plans directeurs communaux de l'Ouest lausannois datent tous de plus de 15 ans, raison pour laquelle les 8 communes ont décidé de travailler ensemble pour revoir leurs plans respectifs via un plan intercommunal.

Certaines communes (Renens, Ecublens et Prilly) ont déjà entamé ou achevé la révision de leur plan d'affectation communal qui règle les droits à bâtir. Les autres pourront réviser leur plan via un plan d'affectation communal partagé.

Le préavis comporte également des annexes. D'abord les documents d'échange avec le canton : le rapport transmis au canton qui explique dans quel cadre la démarche a été faite et comment le plan directeur respecte notamment les planifications cantonales et le rapport de l'examen préalable qui sont des remarques et suggestions d'adaptation du document, faites par différents services de l'Etat. Vous avez aussi deux notices de consultation publique car le document a été mis en consultation publique par deux fois. Chaque fois cela a donné lieu à un certain nombre de remarques.

Il y a également une liste et des plans des différentes mesures qui sont de la compétence des Municipalités. Afin de mettre en œuvre ce plan directeur intercommunal, dans les 20 ans à venir, les Municipalités sont en train de se doter de programmes d'action de compétences.

Un petit rappel de la chronologie des événements : la démarche a été initiée en 2014 lors d'un événement public sur la place du Marché à Renens. Ensuite il y a eu une convention de collaboration intercommunale signée par les Municipalités pour mettre en place la structure et la démarche du plan directeur. Les 8 Conseils ont adopté un crédit d'investissement au printemps 2016 pour initier la démarche, nous sommes d'ailleurs toujours dans le cadre de ce crédit. Entre 2016 et 2018 il y a eu un grand nombre d'ateliers qui ont permis d'intégrer beaucoup d'intérêts. La première consultation publique intermédiaire a eu lieu en 2019. L'examen a eu lieu en 2020 ainsi que la deuxième consultation finale. Ce document vous est maintenant soumis pour approbation, puis sera soumis aux Municipalités et enfin sera transmis au Conseil d'état pour acceptation.

De très nombreux acteurs ont été intégrés à cette démarche par le biais d'ateliers, de séances publiques, etc. Il s'agit d'élus, d'employés communaux et cantonaux, des spécialistes de mandataires, etc.

Plusieurs groupes de concertation avaient également été constitués à l'époque : un groupe qui représentait les Conseils communaux, avec un représentant par parti et par commune, et un groupe qui représentait les associations et groupes d'intérêt régionaux. Ces deux groupes ont été consultés aux grandes étapes de la démarche.

Les avis émis lors des deux consultations publiques ont tous été scrupuleusement examinés et ont eu des répercussions sur le document que vous retrouvez dans la notice de concertation publique annexée au préavis. 5 thèmes principaux sont ressortis de ces consultations : le climat, la croissance démographique, l'accès aux rives du lac, les jonctions autoroutières et les besoins des hautes écoles.

Je rappelle que le plan directeur intercommunal présente une orientation générale mais ne rentre pas dans le détail de chaque projet. Cela fera l'objet d'une étape ultérieure sur lesquelles vous aurez l'occasion de vous prononcer via des crédits d'ouvrage, d'adoption du plan d'affectation

M. Moser : A Saint-Sulpice, la zone qui longe la route cantonale depuis le carrefour de Pré-Fleuri jusqu'au Pâqueret, est indiqué comme zone à questionnements. J'aimerais savoir ce que va devenir cette zone.

M. Biéler : Les zones à questionnements sont des zones auxquelles nous n'avons pas attribué d'affectation. Cela fera l'objet de réflexions ultérieures qui seront certainement menées à l'échelle de la commune.

M. Brandt : Pouvez-vous nous dire en résumé ce que ce plan directeur va changer pour la commune de Saint-Sulpice ?

M. Biéler : Un certain nombre d'orientations ont été décidées en collaboration avec les instances communales, en particulier sur les aspects paysagers et notamment le renforcement de la biodiversité sur les rives du lac, de la Venoge et de la Chamberonne. Il y a également l'extension du périmètre du campus des hautes écoles. Il y a une volonté de conserver les zones calmes et les zones arborées, d'améliorer la qualité des espaces publics et développer la zone d'activité des Jordils. Certaines choses ne sont pas nouvelles puisque le plan directeur intercommunal reprend les projets déjà en cours. Vous allez vous prononcer sur la totalité du plan directeur intercommunal et donc sur des projets qui se situent sur d'autres communes mais pourraient vous impacter indirectement.

M. Pache : Est-ce que votre travail s'arrête à la présentation de ce plan intercommunal et à charge des communes d'utiliser cet outil ou est-ce qu'on s'oriente vers un plan d'affectation intercommunal dans lequel les communes perdraient leur souveraineté ?

M. Biéler : Pour ce qui des plans d'affectation communaux, certaines communes travaillent déjà sur leur révision de façon autonome. Il y a des consultations inter-communes pour échanger des expériences sur des problématiques communes mais les décisions sont prises à l'échelon communal. Ceci dit, un certain nombre de projets traversent les frontières, notamment les voies vertes, et ça ne fait pas sens si une commune fait son tronçon et pas une autre. Dans ces cas-là des consultations sont mises en place afin de garantir la continuité des projets. Dans tous les cas, ce sont les communes qui décident si un projet est traité au niveau communal ou intercommunal.

M. le président remercie M. Biéler de son intervention et ouvre la discussion sur le préavis N° 04/21

M. Laurent Clerc : Je vous rappelle qu'en 2011, lorsque ce Conseil a accepté le plan d'affectation communal, nous avons sous-estimé l'impact que ce dernier aurait sur le développement de la commune. Il s'agissait alors d'un projet communal et nous parlons aujourd'hui au niveau intercommunal. J'enjoins donc la commission à bien se pencher sur le caractère contraignant et possiblement coercitif, à terme, de ce plan directeur intercommunal, dans le but de défendre l'indépendance de la commune et de préserver toutes ses latitudes de choix dans le futur.

M. Allemann : J'aimerais attirer l'attention de la commission qui va étudier ce préavis. Nous sommes les seuls à avoir un accès direct sur le lac. La Municipalité connaît bien les problèmes liés à l'augmentation de la population qui vient profiter des rives du lac. On parle d'augmenter cette fréquentation dans les espaces de baignade, ce qui signifie que cela ne concerne que notre commune. On veut gérer la pression du public, assurer la qualité d'accueil et accroître et assurer l'accessibilité des espaces de baignade. J'incite la commission à déterminer ce que cela signifie exactement et à tenir compte des problèmes que cela va poser, en plus de ceux qui existent déjà.

M. Richards : Je partage l'avis de M. Laurent Clerc. Je pense aussi que la commission devrait envisager de renvoyer ce préavis au mois de septembre car on sait maintenant que seuls deux municipaux en place seront reconduits pour la prochaine législature. A mon avis il est important que la discussion sur ce préavis ait lieu lorsque la nouvelle Municipalité sera en place. Merci à la commission d'étudier cette possibilité.

M. Lehmann : Ce plan directeur intercommunal reprend sur plusieurs points les idées formulées dans la brochure de 2015 « Parc d'agglomération Renges-Venoge - Une campagne à sublimer – Etudes tests – Compte-rendu ». On a l'impression qu'il s'agit d'un approfondissement de ce plan et je pense que M. le Syndic peut se réjouir de pouvoir signer ce document sous sa législature. J'aimerais aussi vous annoncer une conférence du professeur Daniel Mange, sur la question des accès autoroutiers, qui aura lieu le jeudi 30 sept 2021 à 20h45 à l'aula du collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens.

M. Golaz : J'ai une question concernant la densification. On sait que le Canton impose un certain taux de densification mais jusqu'où le plan directeur intercommunal va nous imposer la densification dans

notre commune ? Je pense que l'on va rapidement se rendre compte que nos infrastructures ne pourront plus suivre et je n'aimerais pas qu'on se retrouve à avoir sous-estimé les effets de ce plan directeur avec des infrastructures administratives surchargées et des modifications à effectuer qui engendrent des surcoûts. Je remercie la commission d'examiner cette question.

M. Pache : Le texte du préavis est très général et on peine à voir l'opinion de notre Municipalité. Est-ce que la Municipalité voit des avantages pour notre commune dans les mesures énoncées dans ce plan directeur intercommunal ?

M. Brandt : Etant donné que nous déposons ce préavis en vous recommandant de l'accepter, nous y sommes favorables. Nous défendons bien sûr ce préavis. C'est le fruit d'un travail de collaboration avec les autres communes, sous la houlette du SDOL. Avoir un instrument de planification moderne, qui identifie les véritables enjeux, qui est issu d'un processus de consultation démocratique, c'est très important. Il s'agit finalement d'une ligne directrice pour ensuite entamer la révision du plan général d'affectation qui devrait avoir lieu au terme de cette législature. Il est clair que c'est un projet qui est celui de la législature 2016-2021. Les différentes communes, par leurs Conseils communaux, ont impulsé ce projet, l'ont mis en avant et ont fait en sorte qu'il puisse aboutir pendant cette législature. C'est notre responsabilité, notre projet, c'est nous le portons et il doit être voté pendant cette législature, dans notre commune mais aussi dans les autres communes concernées. Cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir des amendements à ce plan mais il n'est pas question de surseoir et de perdre tout le bénéfice du suivi de ce projet en attendant l'arrivée d'une nouvelle équipe à la Municipalité. Les autres questions soulevées sont intéressantes et devront être traitées par la commission, notamment la question de l'accès aux rives du lac. Il y aura certainement des arbitrages délicats à faire entre les intérêts des propriétaires qui voudraient le moins de monde possible près de chez eux et l'intérêt général de la population à pouvoir accéder à un bien commun. Quant aux aspects coercitifs, ce sont des éléments techniques qui pourront être précisés dans un rapport de commission.

M. Laurent Clerc : Puisque la Municipalité nous invite à accepter ce préavis je comprends par là qu'il s'agit de transformer Saint-Sulpice en grand espace récréatif pour tout l'Ouest-lausannois, ce qui est complètement contraire à mon envie quant au développement de notre commune.

M. Hirsch : Je voudrais que l'on n'envisage ce projet, pas seulement du point de vue des intérêts des Serpelious mais aussi en tenant compte des hypothèses sous-jacentes à ce plan et notamment celle de l'évolution démographique car c'est l'élément clé dont dépendent beaucoup de choses. Je salue la qualité de la réflexion qui a été menée dans le cadre de ce plan mais je m'inquiète de la croissance démographique. Dans notre village, nous avons observé, pendant ces dix dernières années, une croissance très importante. Nous avons du mal à suivre et à accepter les changements que cela implique afin de faire face cette évolution. On peut se demander s'il n'y a pas une réelle dégradation de la qualité de vie dans notre village. Dans ce plan on peut voir que la croissance démographique prévue, au niveau du district, est encore plus importante (plus de 50% dans les 9 ans à venir). Si au niveau de notre commune, avec passablement de moyens et d'espace, nous avons déjà de la peine à absorber cette croissance, je me demande quel sera l'effet de la croissance projetée au niveau du district. J'aimerais donc que la commission examine l'hypothèse sous-jacente de croissance démographique et ses causes. Est-ce que ce plan, par ces projets de densification, ne va pas accélérer encore cette croissance ? Est-ce souhaitable ? Est-ce soutenable ?

M. Brandt : Ce n'est pas le plan directeur intercommunal qui va faire prendre l'ascenseur à la démographie. Il ne contient aucune mesure qui densifie notre habitat. C'est dans le plan cantonal que vous trouverez ces mesures dont certaines sont directement applicables à nos parcelles. La mesure A11 qui détermine l'indice d'utilisation du sol relève du droit cantonal sur lequel nous n'avons pas prise. Ce plan directeur intercommunal a plutôt comme objet de canaliser la croissance et de faire en sorte qu'elle puisse avoir lieu dans les meilleures conditions. Cela passe par la gestion de l'habitat mais aussi de la mobilité, les zones vertes, etc. Il n'impose pas à Saint-Sulpice un rôle de zone de délaissement mais il consacre et il pérennise certains espaces qui sont effectivement chez nous mais qui se complètent avec ceux qui se trouvent ailleurs. Comme M. Biéler l'a dit, les zones constructibles ne sont pas étendues donc ce n'est pas le plan directeur qui fait la croissance.

M. le Président clôt la discussion sur le préavis N°04/21.

Une commission ad hoc, avec présidence aux SCD, est chargée d'étudier ce préavis et de rendre son rapport d'ici le 8 avril auprès du Président du Conseil.

7. Postulat « Rétablir un logo qui respecte les armoiries de la commune de Saint-Sulpice »

M. le Président donne la parole à M. Laurent Clerc pour la lecture des conclusions de son postulat.

M. Laurent Clerc : Par ce postulat, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante dans les meilleurs délais :

Rétablir l'usage d'un logo de la Commune respectant les codes, la forme et la symbolique de ses armoiries pour l'ensemble de ses documents sous forme papier et de ses documents et médias sous forme électronique.

M. le Président ouvre la discussion sur la recevabilité de ce postulat

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote sur la recevabilité du postulat.

Le Conseil communal, à l'unanimité, déclare le postulat recevable.

M. le Président ouvre la discussion sur le postulat.

M. le Syndic : Nous avons eu plusieurs projets pour la modification du logo et lorsque nous avons choisi nous n'avions aucune mauvaise intention en supprimant la croix car nous n'avons simplement pas vu qu'elle avait été supprimée. Nous n'avons pas voulu heurter la sensibilité des Serpelious mais surtout nous n'avions aucune intention de supprimer volontairement ce symbole religieux. Nous avons donc commis une erreur d'inattention et nous le reconnaissons. Nous avons déjà pris contact avec notre graphiste et nous reviendrons vers vous avec un projet qui sera soumis à votre approbation. Je vous prie de bien vouloir excuser la Municipalité et vous remercie de votre compréhension.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président demande aux membres du Conseil qui désirent renvoyer le postulat auprès d'une commission de se manifester.

Aucun membre du Conseil ne demandant le renvoi à une commission, M. le Président invite à passer au vote concernant le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal, à l'unanimité, renvoie le postulat à la Municipalité pour examen et réponse.

8. Interpellation « Notre Si Bio Jardin »

M. le Président donne la parole à Mme Grzelak-Guidon qui donne lecture de l'interpellation de M. Piller qui n'a pas pu être présent.

Mme Grzelak-Guidon :

L'idée de ces jardins communautaires ou familiaux est très bonne et utile. D'avoir demandé l'aide de l'association « Légumes perchés » (ferme de Bassenges à Ecublens) pour lancer le projet était bénéfique et louable. Cependant, il ressort d'une discussion avec quelques citoyens, voisins desdits jardins, que tout n'est pas rose sur ces parcelles et que des divergences sont apparues.

Ces citoyens ont sollicité la Municipalité par deux courriers envoyés en juin et décembre 2020. Ces personnes s'opposaient à tout projet de jardin communautaire, car la Municipalité n'avait jamais consulté les habitants avoisinants, que la Municipalité enfreignait le Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions et qu'une mise à l'enquête aurait dû être faite. Par ailleurs, des rencontres avec la Municipalité ont fait ressortir un flou artistique dans le traitement de ce dossier.

Au vu de ces éléments et pour en avoir le cœur net, j'ai effectué différentes recherches sur le site de la commune, internet et Facebook et il est étonnant de constater le peu d'information sur « Notre si Bio Jardin ».

Pour exemple, on ne sait rien sur cette association, qui l'a créée, qui fait partie du comité, etc. Il y règne une certaine opacité. Il a aussi été constaté que le règlement de l'association n'est pas complet ou ne semble pas terminé. Sur le formulaire d'inscription, il n'est pas demandé l'adresse postale des utilisateurs mais uniquement l'adresse courriel. J'ai appris également que les personnes « Légumes

perchés » venaient occasionnellement et ceci juste pour conseiller les utilisateurs des Jardins et n'étaient pas impliqués dans la gestion du terrain ni des personnes.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la Municipalité les questions suivantes :

Comment est géré Notre Si Bio Jardin ?

1. Est-ce que la commune a participé à l'élaboration du règlement de cette association (qui n'en est pas une) ?
2. S'est-elle appuyée sur les règlements existants dans les communes avoisinantes ?
3. Est-ce que la commune a un droit de regard sur les activités et la bonne gestion des parcelles ?
4. Lors d'un désaccord, est-ce la commune qui va régler le problème ?
5. Dans le règlement, chaque membre individuel s'acquitte d'une cotisation de CHF 20.— minimum (pourquoi minimum ?) et de CHF 30.— minimum pour un ménage. Pouvons-nous savoir ce que couvre cette cotisation ?
6. Est-ce que cette association paie un loyer à la commune ?
7. Est-ce que la commune donne un subside à cette association ?
8. Qui paie l'eau utilisée pour arroser les jardins ?
9. Du compost a été amené par le personnel communal. Une facture a-t-elle été envoyée à l'association ? Relevons que les Serpelious, selon l'info communale reçue dernièrement, doivent payer CHF 9.— par sac de 40 litres de compost.
10. Est-ce vrai que la commune a mis à disposition des outils, un banc, de la paille et des graines pour lancer Notre Si Bio Jardin ?
11. Etes-vous à même de nous dire qui occupe lesdites parcelles ?
12. Y a-t-il uniquement des gens de Saint-Sulpice ou y a-t-il des personnes qui viennent d'autres communes, comme Lausanne et Ecublens ?
13. Est-ce que la Municipalité tient une liste des personnes en attente ?

Cette liste n'est pas exhaustive et il serait agréable que la Municipalité puisse répondre sur ces différentes questions afin que notre Conseil communal soit au courant de ce qui se passe sur les parcelles communales 308 et 310.

Je sollicite une réponse écrite pour le prochain conseil communal.

Signé par René Piller, Muriel Emonet, Evelyne Comte, Madeleine Grzelak-Guidon, Patrick Strobel et Michel Racine.

M. le Président ouvre la discussion sur l'interpellation.

Mme Theumann : La Municipalité a pris acte de l'interpellation de M. René Piller et, bien entendu, y répondra avec toute l'attention requise.

D'ici cette date, nous aimerions déjà vous livrer quelques informations qui vous permettront d'y voir plus clair, à savoir :

- Il existe un règlement de fonctionnement du jardin qui se trouve sur le site de la commune
- Notre Si Bio Jardin est une association avec des statuts et un comité. Pour toute information à ce sujet, vous pouvez la contacter via l'adresse figurant sur le site de la commune.
- Une convention écrite a été établie entre la commune et l'association afin de régler la bonne gestion de cette parcelle communale en zone d'utilité publique
- A ce jour, l'association compte 47 Serpelious, soit presque le double de l'année précédente. Elle répond donc à un besoin réel.
- Comme spécifié dans le budget 2019 que vous avez approuvé, un montant a été dédié à la mise en place du jardin et au soutien accordé par l'association les Légumes Perchés
- Dès 2020, l'association s'étant constituée, le budget, à nouveau approuvé par votre Conseil, s'est limité au financement des ateliers organisés par les Légumes Perchés ouverts à toute la population et à la mise en place de l'agrandissement du jardin pour des parcelles individuelles.
- Cette aide n'a rien d'exceptionnelle, vu que toutes les sociétés locales bénéficient du soutien de la Commune sous formes pécuniaire, de mise à disposition gratuite de locaux, de ressources de la voirie pour l'organisation d'évènements, etc.

M. Brandt : En complément aux explications de Mme Theumann, je voudrais mettre au point certains éléments. La parcelle 308 appartient au patrimoine administratif de la commune. Cela fait de nombreuses années que la partie, coté lac, qu'elle est exploitée par des maraîchers. L'année passée la Municipalité a été interpellée sur un certain nombre de différents entre les maraîchers et d'autres personnes. Il s'agissait de questions de distribution d'eau, de paiement de l'eau, de produits phytosanitaires et autres. La Municipalité, et plus particulièrement Mme Theumann, a exprimé la volonté de reprendre les choses en mains car il était assez rapidement apparu que le suivi des activités sur cette parcelle était un peu délaissé et dans un certain flou. A tel point qu'on ignorait à quel titre les maraîchers cultivaient ce terrain ni à quelles conditions. On ne savait même pas qui ils étaient car ils s'étaient transmis le droit de cultiver les uns aux autres. Après tout un travail de recoupement et de recherche, nous avons décidé de résilier les conventions en relation avec la culture de ce terrain. Il fallait faire table rase afin d'éventuellement conclure d'autres conventions mais sur des bases transparentes et avec de vrais interlocuteurs. Les maraîchers n'ont pas remis en cause cette décision mais ils ont incité leurs voisins à protester et à demander que les maraîchers puissent rester sur le terrain. Nous les avons rencontrés avant de décider que nous allions surseoir à toute décision et qu'ils pourraient rester en attendant qu'une solution soit trouvée. Nous avons donc prolongé le « contrat » et comme vous l'avez vu, ils sont toujours là.

Pour ce qui est de l'utilisation de la parcelle, les interpellants évoquent la question de la police de construction. Cette parcelle se trouve sur deux zones du règlement. La partie du côté école est dans une zone d'utilité publique et la partie côté lac est dans une zone à faible densité. L'usage qui est fait de la parcelle du côté école, par Notre Si Bio Jardin, est parfaitement compatible avec son affectation car la surface cultivée ne contient aucun aménagement qui nécessiterait un permis de construire. Il n'y a donc pas eu de passe-droit.

C'est différent pour le secteur cultivé par les maraîchers car il est situé dans une zone destinée à la construction. Il est assez incertain que des activités professionnelles de culture du sol (ces personnes bénéficient gratuitement d'un terrain mais revendent leurs légumes) puissent avoir lieu sur une zone

de construction. Cela pose des questions assez délicates. Maintenant que la Municipalité es saisie d'une interpellation, nous allons creuser la question. Je ne sais pas si les interpellants ont mesuré les conséquences de leur démarche alors qu'il n'est dans l'intérêt de personne d'empêcher la culture de ce terrain.

Un mot sur les statuts de l'association : contrairement à ce qui s'est passé avec les maraîchers, l'association a été préalablement contrôlée par la Municipalité. La mise à disposition du terrain a été conditionnée à la signature d'une convention de prêt à usage qui impose des droits et pas mal d'obligations aux bénéficiaires. Cette convention peut être modifiée rapidement car les délais de résiliation sont courts. Une révision a d'ailleurs été faite après discussion avec différents propriétaires et afin de tenir compte de certains problèmes soulevés par ces derniers. Par ailleurs, la Municipalité a contraint les personnes intéressées à se constituer en association. Cette association existe, elle a des statuts et un comité. Elle n'est évidemment pas au registre du commerce car elle n'a pas obligation d'y être mais nous avons demandé qu'elle soit créée afin d'avoir un seul interlocuteur et pas 47 personnes. Cette association a été créée sans difficulté et nous avons même été consultés pour l'élaboration des statuts. Nous avons donc exercé étroitement notre droit de contrôle.

Pour terminer j'aimerais rappeler que cette association poursuit un but d'intérêt public qui sert les habitants de la commune. Elle a une réelle utilité et elle est donc tout à fait légitimée à bénéficier d'une aide, à l'instar des sociétés locales. Elle a sa place dans le tissu associatif de la commune et peut bénéficier d'aides des pouvoirs publics et notamment de la mise à disposition du terrain.

Nous vous communiquerons de plus amples informations et des réponses complètes et écrites à la liste de questions qui nous ont été posées.

M. Laurent Clerc : Je remercie M. Piller d'avoir déposé cette interpellation. Le principe de jardins communautaires est à priori une bonne idée et cela répond à un besoin. Par contre, mettre à disposition cette parcelle 308, dans une zone majoritairement résidentielle démontre un manque de vista de la Municipalité. L'utilisation qui est faite de cette parcelle s'assimile d'ailleurs plus à un ruclon qu'à un jardin. Cela tranche d'ailleurs radicalement avec la qualité d'entretien des maraîchers sur leur parcelle. Le travail des maraîchers est magnifique. Ils entretiennent le paysage et préservent la beauté du lieu tout en étant utiles. L'utilisation que Notre Si Bio Jardin fait du terrain est une honte pour la commune.

Mme Probst : Personnellement, j'ai toujours du plaisir à passer près de ce jardin et je pense que c'est une excellente chose que les élèves de Saint-Sulpice puissent voir ce que c'est qu'un jardin respectueux de la nature. Savez-vous combien de produits phytosanitaires sont utilisés par les maraîchers sur leur partie de terrain ? Un jardin aussi propre ne peut être obtenu qu'en utilisant des produits très violents. Le visuel du jardin des maraîchers est certainement soigné mais je connais beaucoup d'habitants, dont je fais partie, qui ne voudront jamais manger les légumes qui y poussent, sachant les produits qui sont utilisés. Si nous voulons vraiment le bien de notre village il faut absolument soutenir un type de jardin respectueux de la nature.

M. Gass : De ma terrasse je peux voir ces jardins. Je ne vois pas le côté des maraîchers, ou seulement quand ils remontent la rue à sens unique avec leur tracteur. Avant la crise du COVID19, lorsque des visiteurs pouvaient venir d'autres communes, voire d'autres pays, ils étaient toujours admiratifs de ces jardins participatifs. Tous ces visiteurs disaient qu'ils auraient aimé avoir ce type de jardin chez eux. On ne peut pas dire que ces jardins ne sont pas beaux, ce n'est pas vrai. On peut évidemment choisir d'avoir un gazon taillé comme un terrain de golf, avec beaucoup d'engrais dessus et toujours uniforme

mais moi je suis fier de ces jardins participatifs qui donnent à chaque Serpeliou la possibilité d'adhérer à l'association et de faire pousser des légumes par eux-mêmes. Les jeunes ont aussi la possibilité d'apprendre que les carottes ne viennent que du magasin mais qu'elles poussent dans la terre.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

9. Préavis N° 11/19: Réponse au postulat Pache & Consorts « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir»

M. le Président donne la parole à M. Dijamatovic pour la lecture des conclusions de la commission immobilière.

M. Dijamatovic : A défaut du budget nécessaire pour présenter au Conseil communal un rapport sur la possibilité et le bien-fondé d'une vente d'un élément du patrimoine immobilier, la Municipalité propose une réponse au postulat en demandant les moyens financiers pour réaliser une étude détaillée prenant en compte l'ensemble des réflexions émises par le Conseil dans sa séance du 20 février 2019.

En complément, la commission recommande :

- De préserver une partie de la parcelle 226 pour une éventuelle extension du cimetière ;
- De préserver l'accès public au lac depuis l'extrémité du chemin des Chantres ;
- D'inclure dans l'étude des potentialités et des droits à bâtir, les autres parcelles communales mentionnées au point 3 ci-dessus.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 11/19

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis N° 11/19.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 11/19 ;
- Vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 44 voix pour et 2 voix contre

- D'adopter la réponse de la Municipalité au postulat Pache & consorts ;
- D'accorder un crédit de CHF 15'000.—pour réaliser une étude sur la valeur des 5 parcelles communales constructibles ;
- De financer ce crédit par la trésorerie.

10. Préavis N° 02/21 « Demande d'un crédit de CHF 269'000.— pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis »

M. le Président passe la parole à M. Allemann pour la lecture des conclusions chargée de l'examen de ce préavis.

M. Allemann : La commission comprend les problèmes de planification et de réorganisation rencontrés par les directions d'écoles avec, pour conséquence, une grande difficulté à donner des chiffres précis aux autorités communales. Cependant, elle regrette de devoir se prononcer dans l'urgence pour décider du bien-fondé des travaux proposés qui risquent de n'être qu'une solution à très court terme. Selon elle, ce préavis aurait pu être déposé au début de l'année 2020, voire plus tôt, afin d'étudier plus sereinement le sujet.

Elle exprime le souhait que, dans le futur, en tenant compte de l'avance des études sur une vaste réorganisation scolaire régionale, le Conseil communal soit informé au plus vite des éventuels besoins en nouveaux locaux.

Malgré ses réticences et au regard de l'urgence de mettre à disposition de nos élèves de nouvelles classes, c'est à l'unanimité que la commission vous prie d'accepter le préavis municipal 02/21.

Mme Merminod : Je voudrais faire d'abord un petit historique. Lorsque j'ai repris ce bâtiment en 2017, c'était un gros bateau. Le l'ai parcouru longuement avec M. Jean-Louis Moser, que je remercie encore chaleureusement, et le concierge. Nous avons fait alors une série d'observations. Il est normal que certains défauts puissent être constatés après la construction d'un bâtiment et nous en sommes bien conscients. Nous avons repris contact avec l'entreprise Lösinger et nous avons pu réparer, petit à petit, quasiment tous les défauts constatés. C'est avec soulagement que j'ai vu l'arrivée de M. Chéraz qui a pu reprendre et continuer les travaux d'amélioration de cette école. Tous ces travaux ont été prise en charge par la garantie et la commune n'a absolument rien dépensé.

Il reste maintenant deux choses à faire : un peu de peinture dans la salle de gym et le problème des sols. A certains endroits, les sols ont posé problème et l'entreprise Lösinger a essayé un certain nombre de choses qui n'ont pas fonctionné. Elle a maintenant décidé d'enlever les sols et de les reposer. Nous avons donc décidé de choisir la même entreprise pour que tous les travaux sur les sols soient faits en même temps.

En décembre nous avons eu un problème avec le boiler d'eau chaude sanitaire et il a fallu le changer en janvier. Malgré que ce soit arrivé après expiration de la garantie, l'entreprise a accepté de prendre

en charge les frais de main d'œuvre. Nous sommes encore en discussion pour la question du remplacement du boiler. Nous observons le boiler d'eau chaude solaire.

Je tiens à souligner que nous avons un bon collège ou chacun a trouvé sa place, où l'on manque même de place, et que les locaux sont appréciés par les enseignants et par les élèves.

Pour ce qui est du préavis, la commission avait demandé, pour des raisons de sécurité dans les classes et en vue de l'ouverture des fenêtres, de couper les étagères afin que les élèves ne puissent pas grimper dessus. Nous avons demandé une offre à une entreprise de menuiserie et il en ressort que ces travaux peuvent être faits pour un peu moins de CHF 4'000.—. La Municipalité a donc décidé de faire ces travaux, selon les vœux de la commission, et de prendre cette somme sur les « divers et imprévus ».

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 02/21

M. Pache : Dans les comptes 2019 on voit que le crédit d'investissement pour la construction du collège n'est pas épuisé. Il y a une année il restait plus de CHF 500'000.—. Pourquoi nous demande-t-on maintenant un nouveau crédit alors que le crédit d'investissement n'a pas été complètement utilisé ?

Mme Merminod : Par honnêteté vis-à-vis du Conseil, nous ne voulions pas effectuer des travaux de cette importance sans vous demander votre aval.

Mme Willi : Je propose un amendement à ce préavis, par soucis de cohérence, qui consiste à remplacer la phrase qui figure dans le rapport de la commission « Amortir ces investissements sur 30 ans » par « Amortir ces investissements sur la durée restante de l'amortissement du bâtiment du Collège des Pâquis. ».

M. Hirsch : L'encre avec laquelle le budget 2021 a été imprimé n'a guère eu le temps de sécher. Une fois de plus, les chiffres budgetés sont rouges. Nous avons approuvé un budget 2021 avec une marge d'autofinancement négative d'un million de francs. A peine quelques semaines sont passées et la Municipalité nous propose déjà des dépenses qui dépassent le cadre de ce qui a été décidé. Dans le cadre du budget, CHF 200'000.— étaient prévus pour ces aménagements. Cette demande de crédit dépasse ce budget de 35% et augmente d'autant notre déficit. La meilleure façon de construire la confiance est de dire ce que l'on va faire et de faire ce que l'on a dit. On peut se demander pourquoi nous passons autant de temps à préparer, discuter et valider un budget alors qu'il n'y a pas de volonté de le respecter. J'ai de la peine à croire que vous n'aviez pas connaissance, au moment de l'approbation du budget, des éléments qui constituent les aménagements de l'école. Il n'y a pas eu d'éléments nouveaux ou l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux élèves. Rien qui aurait fait de ce projet une intervention d'urgence imprévisible. De plus, nous avons des salles de classe à disposition dans les pavillons à côté de l'école et elles sont là pour être utilisées. Elles n'ont peut-être pas le même niveau de confort que celles qui se trouvent dans l'école mais peuvent parfaitement être utilisées. Il pourrait s'agir d'une solution intermédiaire. Par ailleurs, une réflexion stratégique intercommunale est en cours au sujet des établissements scolaires du district. Cela risque de remettre en cause les besoins et de rendre inutiles les aménagements que l'on souhaite faire dans le cadre de ce préavis. Ne serait-il pas plus judicieux, dans notre situation financière actuelle, de minimiser les dépenses en attendant le résultat de la réflexion stratégique ? Pour ce qui est de la crédibilité, ces dernières années la

Municipalité n'a cessé de nous affirmer, à de multiples reprises, que la capacité de l'école était suffisante, même en tenant compte des besoins des nouveaux habitants du quartier des Jordils qui, heureusement, ne sont pas encore arrivés.

Nous allons bientôt entrer dans une nouvelle législature. Une page se tourne avec de nouveaux défis et de nouvelles opportunités. Si, pendant la nouvelle législature, nous voulons arriver à une gestion plus saine des finances de notre commune, nous devons arriver à mieux anticiper et prévoir. Préparer des budgets justes et renforcer notre rigueur et notre discipline budgétaire. Pour le bien de notre village, nous devons tout mettre en œuvre pour équilibrer nos ambitions avec nos moyens. Je regrette mais je ne peux pas soutenir ce préavis puisqu'il ne respecte pas ce que nous avons décidé récemment, ce qui n'est pas dans l'intérêt de notre commune.

Mme Merminod : Il est exact que nous avons prévu un montant de CHF 200'000.— dans le plan d'investissement. Nous avons signalé que nous n'avions pas toutes les offres et nous avons dépassé le montant prévu. Il se trouve cependant que le collège est plein. Il a été plein très rapidement et nous n'avons aucun impact sur les nouveaux habitants de la commune. Nous avons été surpris de voir arriver autant d'enfants. Nous ne savons pas actuellement si les 7-8 vont rester à Saint-Sulpice, s'ils vont aller à Chavannes ou à Ecublens. S'ils partent ce sont 4 classes qui sont libérées. Si nous devons construire un bâtiment scolaire, une classe nous coûte un million. Là nous pouvons en faire deux pour nettement moins cher. Je vous rappelle également que nous allons employer les pavillons pour l'accueil parascolaire car c'est un domaine dans lequel nous sommes à la peine. Nous avons des listes d'attente énormes. Nous sommes en train d'essayer de faire un partenariat entre le privé et le public pour accueillir plus d'enfants, notamment un partenariat avec Ecoline pour qui nous allons mettre un pavillon à disposition. Je ne pense pas que ce sont des dépenses inconsidérées. Il s'agit de regrouper tous les écoliers de Saint-Sulpice dans le même bâtiment et de rendre les salles de sciences et d'arts visuels aux élèves. Nous ne construirons pas de nouveau collège tant que nous n'aurons pas la certitude que nous en avons besoin. Il faut nous laisser faire les réorganisations nécessaires actuellement et, si le nombre d'élèves continue de grandir, on pourra toujours reprendre les salles d'arts visuels, de musique et de sciences pour en refaire des salles de classe. Nous avons donc encore une marge de manœuvre.

Je vous demande donc d'accepter ce préavis afin de nous permettre de créer ces deux salles de classe.

M. Laurent Clerc : Mme Merminod vient de dire qu'ils ne savent pas. Quand on ne sait pas, on ne fait pas. Lorsqu'on saura on rediscutera. Ce qui me frappe aussi c'est que Mme Merminod nous dit que nous manquons d'espace et en même temps que nous mettons des locaux à disposition d'Ecoline qui est une structure privée. Pourquoi faire cela alors que nous manquons de place ?

Mme Merminod : Ce n'est pas que la Municipalité ne sait pas par ignorance. C'est que la Municipalité est en train de débattre avec le Canton pour avancer dans cette restructuration scolaire. Je pense que vous serez d'accord sur le fait que nous n'allons pas construire une école si nous ne sommes pas certains de l'occuper entièrement. Le Canton ne sait pas actuellement s'il veut faire deux établissements scolaires supplémentaires. Pour ce qui est de l'accueil parascolaire, dans notre UAPE nous avons de la place pour 60 enfants. Il y a une très grande liste d'attente. Nous avons la possibilité de faire un partenariat avec une société privée, c'est-à-dire que nous prêtons les locaux et Ecoline va s'occuper des élèves, du personnel et des instructions. On nous a assez demandé de rechercher des partenariats public-privé, y compris pour la garderie. C'est notre rôle de rendre service au plus grand nombre d'habitants possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur l'amendement proposé par Mme Willi.

L'amendement proposé par Mme Willi est accepté par 43 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis N° 02/21.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 02/21 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 33 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions

- D'accepter le préavis municipal N° 02/21 relatif à la demande de crédit pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis, tel qu'amendé ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 255'000.— pour le financement des travaux de création de deux salles de classes supplémentaires ainsi que pour la transformation de l'appartement de fonction ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 14'000.— pour le rehaussement des garde-corps ;
- De financer ces investissements par la trésorerie ou pour l'emprunt ;
- D'amortir ces investissements sur la durée restante de l'amortissement du bâtiment du collège des Pâquis.

Mme Merminod : La Municipalité vous remercie d'avoir accepté ce préavis et démarrera rapidement les travaux.

11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Rien à signaler

APREMADOL - Mme Michel : Le comité s'est réuni le 4 mars en visioconférence. Nous avons principalement parlé du COVID19. Fin février, l'augmentation des cas, aussi bien chez les clients que chez les collaborateurs était inquiétante. Les tests de dépistage continuent à se faire à domicile. Pour ce qui est de la vaccination, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière séance, le Canton a finalement renoncé à faire déplacer les personnes à mobilité réduite et a décidé de les vacciner à domicile. Entre 190 et 200 personnes ont reçu leur première dose début mars et dès le 17 mars, les clients recevront leur deuxième dose à domicile. C'est une importante organisation pour recenser les personnes éligibles et toute une logistique a été mise en place pour la prise en charge des vaccins, pour se rendre chez les personnes à vacciner et, après le vaccin, de leur consacrer un temps d'observation minimal de 30 minutes. Les injections sont faites par des infirmières dédiées et par la protection civile.

Tout le personnel des CMS a reçu ou va recevoir la prime COVID décidée par le Canton.

L'APREMADOL a décidé d'augmenter la possibilité pour le personnel d'aller travailler avec un vélo électrique et va donc acheter un certain nombre de vélos.

L'Assemblée Générale aura lieu en visioconférence le 29 avril.

ARASOL - Mme Berner : Rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Rien à signaler

ORPC - M. Golaz : Rien à signaler

PolOuest : MM. Piller et Combes sont absents.

SDOL – M. Bähni : Rien à signaler

12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Allemann : M. Panzera nous avait parlé de la question de l'affaissement de la conduite que nous avons chemisée entre l'allée des Peupliers et la Chamberonne. J'aimerais savoir ce qu'il en est puisque c'est l'entreprise Schopfer & Niggli qui s'occupe de la supervision des travaux. Il semblerait que le délai de 5 ans est maintenant terminé et ce problème risque de nous coûter très cher.

M. Brandt : Le délai concernant la conduite d'eaux usées qui passe le long du lac n'est pas échu. Sauf erreur et de mémoire, il sera échu en septembre 2021. Nous sommes donc dans le délai de prescription quinquennal qui est prévu dans un pareil cas. Nous ferons tout ce qui sera nécessaire pour défendre

nos intérêts. Par contre, la question qui se pose est de savoir si nous sommes dans un cas de garantie contractuelle ou s'il s'agit d'un manque de chance. L'entreprise essaie bien sûr de dire qu'il s'agit juste d'un manque de chance mais nous ne sommes pas d'accord. L'enjeu est actuellement de déterminer s'il y a eu un manquement par rapport à ce que nous pouvions attendre des prestations de l'entreprise ou si le problème sort de cette sphère de compétence.

M. Golaz : Je reviens sur l'annonce de suppression des distributeurs de tickets à plusieurs arrêts de bus. Est-il prévu une alternative, comme payer son ticket dans le bus, pour les personnes qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies ?

M. le Syndic : Il n'en était pas fait mention dans le communiqué que j'ai reçu des transports publics mais je leur poserais la question et je reviendrais vers vous ensuite.

M. Gygax : Pour quand pouvons-nous attendre un préavis pour la construction ou la réalisation de l'axe nord-sud d'accès au parc du Russel ?

M. Brandt : D'entente avec M. le Syndic, je peux vous dire que ce projet est toujours d'actualité et qu'il n'est pas question d'y renoncer. Par contre, une première étude qui a été faite chiffrait le coût du projet à CHF 150'000.— au minimum. C'est un montant très important et par les temps qui courent nous avons décidé que ce projet, avec un revêtement en dur, n'était pas d'actualité. Nous allons plutôt nous rabattre sur un projet plus léger. Je pense que M. Hirsch sera d'accord sur cette décision de réduire les dépenses. Nous attendons actuellement des retours d'offres pour un aménagement léger et le plus compatible possible sur la partie en pente. Nous aurons ensuite des discussions avec deux propriétaires qui se trouvent sur le tracé de l'aménagement. Idéalement, nous aimerions pouvoir présenter un préavis avant la fin de la législature mais c'est sans aucune garantie.

M. Laurent Clerc : Vous nous aviez annoncé il y a quelque temps qu'il y avait eu un jugement ou un accord avec les propriétaires. Quelle discussion doit-il encore y avoir avec ces propriétaires ?

M. Brandt : Effectivement, il y a d'abord eu une décision administrative mais ce n'était pas la bonne voie. Il a fallu ensuite ouvrir une action civile qui a abouti à un jugement par lequel un des propriétaires a été enjoint de déplacer un cabanon de jardin qui se trouvait sur le tracé de la servitude. Ce tracé n'est pas encore totalement libéré actuellement car il y a encore une clôture mais cette question va être réglée. Il reste encore à déterminer la façon dont la propriété publique va être séparée des propriétés privées. Nous voudrions évidemment dépenser le moins possible et les propriétaires voudraient se protéger aux frais de la collectivité.

M. Dubuis : Une des curiosités du patrimoine de Saint-Sulpice est une des 17 dernières pierres à sabot du canton. Ce sont de très anciens panneaux de signalisation : celle de Saint-Sulpice date du début du 19^{ème} siècle. Elle était posée au-dessous du bâtiment de Sophia Genetics où se font actuellement d'énormes travaux pour la RC1. En passant l'autre jour, je me suis aperçu que cette pierre à sabot avait disparu. J'aimerais savoir si elle a bien été conservée quelque part.

M. le Syndic : Effectivement, lorsqu'il y a eu les travaux de la RC1, j'avais demandé expressément que cette pierre soit protégée. Elle a longtemps été protégée par des planches et j'imagine qu'elle a été enlevée momentanément afin d'éviter qu'elle soit endommagée et qu'elle sera reposée plus tard. Je ne peux pas vous confirmer qu'elle a bien été déplacée ni vous dire où elle est mais la DGMR a été informée de la valeur de cette pierre et j'imagine qu'ils ont pris toutes les précautions nécessaires pour la mettre de côté et la réinstallée lorsque les travaux seront terminés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23 h 12.

Conseil communal

M. Michel Racine Mme Olga Aguilar
Président Secrétaire

The image shows the official seal of the Commune of St-Sulpice (Vaud) in the center. The seal is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top and "ST-SULPICE (Vaud)" at the bottom, separated by two stars. In the center of the seal, the word "OFFICIEL" is written. To the left of the seal, there is a signature in blue ink, and to the right, there is another signature in blue ink. The names "M. Michel Racine" and "Mme Olga Aguilar" are printed above their respective signatures, and "Président" and "Secrétaire" are printed below them.